



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19152507

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

08 NOV. 2019

DU BRABANT WALLON

Greffes
MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : 0450.072.278

Dénomination

(en entier) : **AYWIERS**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Rue de l'Abbaye, 14 à 1380 Lasne

(adresse complète)

14 -11- 2019

BELGISCH STAATSBLAAT

Objet(s) de l'acte : erratum - renouvellement mandats, démission, nomination

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2019

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François, administrateur.

Le président déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 heures.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Rectification quant à la dernière parution intervenue

Délibérations-résolutions

Le Président signale qu'une erreur est intervenue dans la dernière partie de la parution au Moniteur belge datant du 18 juillet 2019.

En effet, le contenu de procès-verbal de l'AG du 02 juin 2017 ainsi que celui du Conseil d'Administration n'est nullement celui qui aurait dû paraître.

Le présent procès-verbal tend à réparer cette erreur.

Il est dès lors expressément convenu que le texte repris ci-dessous remplace et annule le contenu du procès-verbal de l'AG du 02 juin 2017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juin 2017

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Limauge, administrateur.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Ordre du jour

- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Mandat de représentation

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité des voix:

-Accepte le renouvellement, à dater du 03 juin 2017, pour une période de 6 années allant jusqu'au 04 juin 2023, les mandats des administrateurs de la SA AYWIERS étant :

- . Monsieur Yves Limaugé domicilié à 1380 Lasne, Cour Collin 8
- . Monsieur Jean-François Limaugé domicilié à 1380 Lasne, Rue de l'Abbaye 12
- . Madame Valérie Limaugé domiciliée à 1380 Lasne, Cour Collin 7

-Accepte la démission de Madame Chantal Blondeau à la date de ce 3 juin 2017. Il lui est donné entière décharge quant au mandat écoulé.

-Accepte la nomination de Monsieur Alain Limaugé au poste d'administrateur et ce à dater du 03 juin 2017 pour une période de 6 années allant jusqu'au 04 juin 2023.

-L'assemblée confère tous pouvoirs à ODB & ASSOCIES SA, représentée par Monsieur Fettah LAHMAR, dont le bureau est établi à 1410 Waterloo, drève Richelle 161 bâtiment N boîte 48 (TVA 0830.249.724), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18H30 ;

Le président
Jean-François Limaugé

Extrait du Conseil d'Administration du 02 juin 2017

Et immédiatement l'assemblée générale, les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité la décision suivante :

Le conseil d'administration a décidé :

- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Yves Limaugé
- de nommer aux postes d'administrateurs délégués Messieurs Alain et Jean-François Limaugé et ce à dater de ce 03 juin 2017 pour une période de 6 années.
- de conférer tous pouvoirs à ODB & ASSOCIES SA, représentée par Monsieur Fettah LAHMAR, dont le bureau est établi à 1410 Waterloo, drève Richelle 161 bâtiment N boîte 48 (TVA 0830.249.724), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19H00 ;

Le président
Jean-François Limaugé